

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROTTET

23 MAI 2025

- Présentation des décisions prises par le Maire :

Monsieur le Maire présente :

- ❖ Avenant n° 4 du marché de construction de la garderie et de la cantine suite à la liquidation du maître d'œuvre

- **Délibération n°2025/20** – Modification du tableau des emplois permanents : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil autorise la modification du tableau des emplois permanents : augmentation du temps de travail sur le poste de l'agent d'accueil.

- **Délibération n°2025/21** – Journée de solidarité : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal instaure la journée de solidarité et en fixe les conditions de mise en place.

- **Délibération n°2025/22** – Fongibilité des crédits : **16 voix pour, 1 abstention**

Le conseil municipal autorise la fongibilité des crédits du budget principal 2025 à hauteur de 7,5 %.

- **Délibération n°2025/23** – Attribution des subventions : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal fixe le tableau d'attribution des subventions.

- **Délibération n°2025/24** – Mise à disposition de salles pour l'activité danse : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal autorise la mise à disposition de la salle des fêtes et de la salle des associations pour une activité danse et fixe le montant de la location.

- **Délibération n°2025/25** – Participation à l'accastillage du bateau de la gendarmerie : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal accepte le versement d'une participation pour les frais d'accastillage du bateau de la gendarmerie.

- **Délibération n°2025/26** – Prolongation du marché avec RPC (livraison des repas cantine) : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal accepte la prolongation d'un an du marché de livraison des repas avec le prestataire actuel.

- **Délibérations n°s2025/27, 2025/28, 2025/29** – Garanties d'emprunts accordées à la SEMCODA : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal accepte les garanties de 3 emprunts demandées par la SEMCODA à hauteur de 50%.

- **Délibération n°2025/30** – Attribution de barnums par la Région Auvergne Rhône-Alpes : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal sollicite le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution d'un barnum à titre gracieux.

- **Délibération n°2025/31** – Reprise de l'éclairage public du lotissement « Les Terrasses » : **Accepté à l'unanimité**

Le conseil municipal accepte la rétrocession de l'éclairage public du lotissement « Les Terrasses ».

➤ Autres points abordés et comptes rendus des réunions

- ✓ Compte rendu réunion Syndicat Veyle Vivante,
- ✓ Compte rendu réunion SMIDOM
- ✓ Éclairage public en périphérie du centre commercial de la Samiane,
- ✓ Prolongation de la garantie de parfait achèvement pour 3 entreprises + le maître d'œuvre pour le marché de la construction de la garderie/cantine,
- ✓ Présentation du rapport d'inspection du pont public de Thurignat et information sur les suites données à ce rapport,
- ✓ Le devenir du cabinet médical de Pont-de-Veyle,
- ✓ Présentation des relevés du radar pédagogique positionné Rue du Bief Godard,
- ✓ Présentation des dossiers d'urbanisme déposés depuis la réunion du 11 avril 2025.

Compte rendu affiché le : 30 mai 2025